

Modélisation en 3 types de fonctionnements : « toilage » des têtes de réseaux ; circulations par « maillage » ; liaisons et extensions « synaptiques »

28 janvier 2008 par Jean-Claude Diébolt

Nous répercutons ici nos observations, ayant recensé les facteurs de divisions entre réseaux, qui contrarient des tentatives de synergies entre eux. Ces deux aspects contradictoires constituent deux caractéristiques propres à un fonctionnement en « toilage » :

- où les structures se livrent à une compétition entre elles, rivalisant pour conquérir des influences dans des territoires, auprès d'institutions dispensatrices de commandes ou d'accords conventionnés ;
- où les appartenances à des unions entre appareils, le plus souvent formalisées par des chartes auxquelles adhérer, finissent par enfermer peu à peu dans des mouvances porteuses de principes restrictifs et de valeurs contraignantes –ces références idéologiques et éthiques générant des démarcations sur des options stratégiques, engageant des attitudes face aux normes et appareils institutionnels ou situant les structures dans une proximité marquée avec une orientation politique ;
- où se constituent des familles, par l'action de facteurs de rapprochements, comme sont des actions de formation, des évènements co-organisés, des opérations montées avec des partenariats communs, une histoire partagée qui est rappelée périodiquement, mémoire qui joue le rôle d'un viatique pour que les fondateurs se perpétuent et conservent leur pouvoir décisionnel exclusif

Ces comportements communs aux têtes de réseau, manifestent à quel point, sciemment ou inconsciemment, elles reproduisent les conduites des sociétés lucratives, ayant intériorisé les règles de gestion d'une économie mondialisée, alors même que leurs positions et actions affichées tendent à s'en démarquer. En ce sens, on notera la parenté qu'entretiennent leurs stratégies de reconnaissance de visibilité auprès de pouvoirs publics avec des schémas adoptés par des collectivités territoriales qui, elles aussi, s'alignent sur les normes du libéralisme ultra-compétitif : en premier lieu, par des pratiques de pôles qui rassemblent certains acteurs tout en marginalisant et excluant les autres. Les gros réseaux de l'économie solidaire tendent ainsi à se conformer aux programmations territoriales induisant des contraintes dites « professionnalisées » qui pénalisent les structures émergentes et encore isolées. Cet alignement uniformisant et qui gèle des dynamiques novatrices diversifiées, est encore renforcé par le rôle médiateur et sélectif de fondations –voir avec les « fellows » d'Ashoka, les appels à projets de la Fondation de France. On joindra, à ce rétrécissement d'une base sociale méconnue d'acteurs civils, la place occupée par des établissements financiers relevant d'une économie sociale –Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Épargne- que complètent les missions d'instruction sur les dossiers d'aides confiées à des CRES (pour attribuer les Fonds Sociaux Européens, mettre en place les Dispositifs Locaux d'Accompagnement)... Cette gamme de programmes, de plans d'action, d'aides aux projets, par les filtrages induits dans leurs procédures, développe et entretiennent des démarches de lobbying de la part des mouvements qui veulent fédérer les entreprises solidaires.

Un chantier possible consisterait à confronter les actions en réseau d'organisations solidaires n'appartenant pas à ces mouvements fédératifs ou coordinateurs nationaux, avec les groupements en réseaux d'organismes territoriaux, ainsi que de sociétés lucratives. Notre hypothèse de travail : en estimant systématiquement des apports fournis par des réseaux solidaires prospectifs, intervenant sur des chantiers délaissés par les pouvoirs publics comme par les sociétés lucratives et éloignés des perspectives de têtes de réseaux solidaires cherchant d'abord à se positionner sur quelques axes où leur sont déléguées des tâches de relais (insertion, services de proximité, parascolaire et éducatif), nous prévoyons que se dessinerait une carte de richesses créées à l'insu des observateurs. En commençant par des champs significatifs comme le patrimoine, la culture, le tourisme, l'éducation, le sport... Nous en dégagerons une notion de « valeur ajoutée » s'appliquant à une « utilité sociale » à inscrire juridiquement dans des dispositions sur la concurrence, les marchés publics, la fiscalité...

Notre lecture sur le fonctionnement en réseau se propose de présenter par échantillons deux autres façons pour des réseaux de s'organiser, qu'ils soient notoires ou moins visibles, et qui complètent le « toileage » qui caractérise les têtes de réseaux :

- selon un fonctionnement en « maillage », faisant circuler les actions pour tout venant et répercutant les liens vers tout autre réseau, dans l'esprit qui assure les mailles du réseau Internet
- selon des extensions qui décroissent les rapprochements déjà acquis, et qui privilégie les bénéfices apportés aux participants et aux destinataires visés sur les renforcements d'avantages internes, ouvertures dites « synaptique », en référence aux liens logiques entre neurones, s'opposant aux rigidités défensives de l'infocerveau et aux seules attirances affinitaires commandées par le système glandulaire.